

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1808

présenté par
Mme Sandrine Rousseau

ARTICLE LIMINAIRE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Bien que cet article ne soit qu'une photographie visant à présenter le solde des administrations de sécurité sociale pour les années 2024 et 2025, le groupe Écologiste et Social tient à rappeler son opposition quant à la dynamique de dépenses contraintes au sein de laquelle s'inscrit ce projet de loi de financement de la sécurité sociale et ceux des années à venir.

Ce projet de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 qui s'inscrit dans une trajectoire d'austérité inédite ne répond pas aux besoins impérieux d'investissements dans notre système de soin et d'accompagnement social. Au total, le gouvernement escompte réaliser une économie de 15 milliards d'euros, en réduisant en particulier les dépenses de santé à travers l'accroissement du reste à charge pour les patients ou le plafonnement des indemnités versées en cas d'arrêts maladie.

Cet effort exigé intervient dans un contexte où l'ensemble de notre système de soin et d'accompagnement social – hôpital public, EHPAD, petite enfance - souffre d'un sous-investissement massif comme d'un déficit croissant de professionnels.